

Compte rendu de la séance du lundi 20 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Cathy RIGOBERT

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion - Estensan (DE 2023 006)

Vote du compte administratif - Estensan (DE 2023 007)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 824.02			42 849.17	3 824.02	42 849.17
Opérations exercice	37 723.78	47 479.94	62 738.67	82 825.77	100 462.45	130 305.71
Total	41 547.80	47 479.94	62 738.67	125 674.94	104 286.47	173 154.88
Résultat de clôture		5 932.14		62 936.27		68 868.41
Restes à réaliser	14 823.68	7 171.00			14 823.68	7 171.00
Total cumulé	14 823.68	13 103.14		62 936.27	14 823.68	76 039.41
Résultat définitif	1 720.54			62 936.27		61 215.73

Affectation du résultat de fonctionnement - Estensan (DE 2023 008)

A.EXCEDENT AU 31/12/2022	62 936.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 720.54
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	61 215.73

Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2023 (DE 2023 009)

TAXES	TAUX 2022 (rappel)	TAUX 2023
Taxe foncière propriétés bâties	37.69%	37.69 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	55 %	55 %
Taxe d'habitation (TH)	20.50 %	20.50 %
CFE	45 %	45 %

Fixation des indemnités de fonction du Maire (DE 2023 010)

Évaluation bâtiment (DE 2023 011)

Informations complémentaires de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023 :

- CA 2022 :

Le résultat cumulé pour l'exercice 2022, fonctionnement et investissement et les restes à réaliser, donne un excédent de 18 366.56 €.

Donc, le résultat cumulé avec la reprise des exercices précédents est un excédent de 61215.73€ au 31/12/2022.

- Taux de fiscalité 2023 :

Compte tenu du résultat du compte administratif 2022, de la revalorisation nationale des bases d'imposition de 7.1%, le conseil municipal décide de ne pas modifier une nouvelle fois les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Seul le taux d'enlèvement des ordures ménagères, après une année de baisse, devrait revenir en 2023 au taux de 2021.

- Travaux :

- Église : L'entreprise Celotti est en train de réaliser les travaux de peinture pour terminer cette première phase de travaux.

La deuxième tranche des travaux envisagés par le conseil municipal consistera à :

- Achat d'un chauffage d'appoint, achat d'une petite sono, et d'un bénitier.
- Peinture de l'autel de la vierge pour modifier la couleur rose, et vernissage de toutes les menuiseries.
- Remise en place de la barrière séparant le chœur de la nef, et de l'escalier pour l'accès à la chaire.
- Mise en place d'un faux plafond séparant la tribune du clocher.

- Ponts : Suite à un contrôle effectué en Septembre par l'APAVE, le CEREMA a édité un rapport où les anomalies décelées ont été signalées : Rambardes du pont de Bastères et du parking d'Estensagnet non conformes au niveau de la sécurité. En conséquence, des travaux doivent être prévus.

- SIAHVA :

L'appel d'offre pour l'extention du réseau vers Estensagnet doit être effectué dans les prochaines semaines.

Madame La Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre visitera les installations du SIAHVA le vendredi 24 mars 2023.

- Urbanisme :

A nouveau, un propriétaire n'a pas respecté les règlements d'urbanisme et a entrepris des travaux sans aucune autorisation. La DDT a effectué un contrôle en janvier 2023, dressé procès-verbal avec transmission par le Préfet au Procureur de la République de Tarbes.

La séance est levée à 19h15

